

MAIRIE DE CORBEILLES

Loiret

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

N° 2020 058

**Fermeture des salles communales et de la bibliothèque dans le cadre de la lutte
contre le CORONAVIRUS**

Le Maire de CORBEILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les consignes données par les autorités pour limiter la propagation du coronavirus, et notamment les rassemblements de personnes,

ARRETONS

Article 1 : Les salles communales suivantes sont fermées au publics **à compter du LUNDI 16 MARS 2020 et jusqu'à nouvel ordre :**

- la salle du **GATINAIS** - rue du Château
- la salle du **COLOMBIER** - 2 rue des Ecoles
- la salle des **DOUVES** - 2 rue des Ecoles
- l'**ORANGERIE** - Parc du Château
- ainsi que la **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE** - Place St Germain

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de chacun des établissements concernés par la fermeture. Ampliation sera adressée :

- aux Associations de Corbeilles
 - à la Gendarmerie de Corbeilles
- et sera diffusé sur le site de la commune.

Fait à CORBEILLES, le 16/03/2020

Jean-Paul HORNEZ,

Maire

